



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bâtiments

Question écrite n° 75020

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser si une commune qui met à disposition gratuitement des locaux au profit d'une association est en droit d'exiger annuellement de la part de cette association la communication de ses comptes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75020

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1857